

Rapport Annuel Intégré de Danone en 2019 : Note méthodologique

Déclaration préliminaire : Ce reporting a été fait conformément aux lignes directrices de la GRI (se référer à la table de correspondance disponible dans le Rapport Annuel Intégré 2019).

Performances sociale, nutrition, environnementale et Danone Way

Périmètre de consolidation et périmètres de couverture

Le périmètre de consolidation est constitué des filiales de Danone consolidées par intégration globale pour l'établissement des états financiers consolidés, soit les filiales dont Danone détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif.

Toutefois, certaines filiales ne reportent pas l'intégralité des indicateurs sociaux, de sécurité, environnementaux et Nutrition Santé. Ces entités sont consolidées financièrement au 31 décembre 2019 et des plans d'actions sont planifiés et/ou en cours pour assurer la disponibilité et la fiabilité des données. Enfin, la liste des filiales ne reportant pas certains indicateurs peut différer selon la nature de ces indicateurs.

Le périmètre de couverture varie selon les catégories d'indicateurs, comme détaillé dans les paragraphes ci-après :

INDICATEURS	PERIMETRES
Sécurité des aliments sites de production	En 2019, 195 sites de production ont été inclus dans le périmètre considéré pour la certification FSSC 22000. Ces sites correspondent aux sites de production de l'ensemble des Pôles de Danone et n'incluent pas les sites de production des co-fabricants et des fournisseurs.
Effectif Total Entreprise Indicateurs sociaux	En 2019, 168 entités représentant 99,9 % des effectifs totaux de Danone, ont reporté des indicateurs sociaux. Ce taux peut varier en fonction de la nature des indicateurs sociaux reportés (voir Précisions Méthodologiques).
Sécurité	En 2019, 210 entités représentant environ 99,8 % des effectifs totaux de Danone, ont reporté des indicateurs relatifs à la sécurité. Par ailleurs, pour les filiales sorties du périmètre de consolidation au 31 décembre 2019, leurs données sécurité sont reportées jusqu'à leur date de sortie du périmètre mais ne sont pas prises en compte dans les effectifs au 31 décembre 2019.
Environnement Sites de Production	Danone suit la performance environnementale de ses sites de production selon l'approche du contrôle opérationnel. En 2019, 185 sites de production (sur les 190 que compte Danone) représentant environ 99 % de la production totale des sites industriels, ont reporté des indicateurs environnementaux. L'impact environnemental des bâtiments tertiaires (bureaux, centres de recherche, etc.) n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation (sauf pour certains indicateurs, lorsque ces bâtiments sont attenants aux sites de production). Etant donné que leurs émissions de gaz à effet de serres représentent moins de 5 % des émissions totales scopes 1 et 2 de Danone, l'impact environnemental est considéré non-significatif.
Émissions de Gaz à Effet de Serre	La présentation des émissions de gaz à effet de serre a évolué pour être conforme au suivi de l'objectif de réduction pris par Danone en 2015 et validé par l'initiative internationale Science-Based Targets en 2017. Les émissions totales de l'Entreprise sont constituées par : <ul style="list-style-type: none"> ● les émissions de gaz à effet de serre du périmètre de responsabilité scope 1, regroupant les émissions directes liées aux installations de combustion fixes et réfrigérantes des sites industriels et des entrepôts sous le contrôle opérationnel de Danone, ainsi que de la flotte de véhicules des salariés sous contrôle opérationnel de l'Entreprise ; ● les émissions de gaz à effet de serre du périmètre de responsabilité scope 2, incluant les émissions indirectes liées à la génération de l'électricité, la vapeur, la chaleur et le froid achetés et consommés par des sites industriels et des entrepôts sous le contrôle opérationnel de Danone ; ● les émissions de gaz à effet de serre du périmètre de responsabilité scope 3, regroupant les émissions indirectes qui ne sont pas comptabilisées dans le scope 2 : les émissions liées aux achats de matières premières (y compris amont agricole), emballages, production, transport et distribution, stockage, utilisation et fin de vie des produits. Ces émissions sont calculées selon l'approche de l'analyse de cycle de vie des produits finis du GHG Protocol établi par le WRI (World Resources Institute) en prenant en compte les émissions de chaque étape. Les émissions du scope 1 et 2 sont calculées conformément à la méthodologie du GHG Protocol Corporate. Danone a choisi de consolider les émissions scope 1 et 2 selon l'approche du contrôle opérationnel et d'inclure toutes les sources d'émissions de ses sites industriels (voir Périmètre Environnement Sites de Production), les entrepôts, les centres de

	<p>distribution et la flotte véhicules de fonction. Les émissions relatives aux bureaux et aux centres de recherche sont exclues car elles représentent moins de 5 % des émissions totales de Danone.</p> <p>Les émissions du scope 3 sont calculées conformément à la méthodologie Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard du GHG Protocol. Cette approche prend en compte les émissions à chaque étape de la chaîne de valeur de l'Entreprise.</p> <p>Les émissions des achats de produits finis ont été calculées pour l'ensemble des entités Danone présentes dans le périmètre des émissions GES et comprenant les sites de production à l'exclusion des entités Damavand (Eaux, Iran), Danone Iran (EDP, Iran), IBIC (Eaux, Brunei), Danone Proviva AB (EDP, Suède) et Sirma (Eaux, Turquie) pour lesquelles seules les émissions des scopes 1 et 2 sont calculées. Au sein du Pôle Nutrition Spécialisée, les émissions du scope 3 de l'ensemble des usines ainsi que de 20 entités de ventes, situées principalement en Océanie, Amérique du Sud, Moyen-Orient et Europe, entrent dans le périmètre de reporting des émissions du scope 3 en 2019. Les émissions du scope 3 des entités Milupa Austria Baby et Milupa Switzerland Baby, incluses en 2018 et représentant moins de 1 % des volumes de ventes de Danone, ont été exclues.</p> <p>Les entités FanMilk Ghana et Nigeria rejoignent également le périmètre de reporting des émissions du scope 3 en 2019, ainsi que les émissions des scopes 1 et 2 de l'usine FanMilk Nigeria.</p> <p>Concernant le Pôle EDP, les émissions scope 3 des activités liées à l'entité de ventes en Iran (incluse en 2018), Earthbound Farm (cédée en avril 2019), de la marque Vega et du site de production WhiteWave situé au Mexique, représentant moins de 1% des volumes de ventes de Danone, sont exclues.</p> <p>Les émissions du scope 3 amont (flux physiques les sites de production) couvrent un périmètre représentant environ 96 % des volumes de production de Danone en 2019.</p> <p>Les émissions du scope 3 aval (flux physiques sortants des sites de productions) couvrent un périmètre représentant environ 94 % des volumes de vente de Danone en 2019 (contre 93 % en 2018).</p>
Nutrition Santé	<p>Afin de mesurer les avancées accomplies en matière de nutrition santé notamment en ce qui concerne la composition des produits et la communication responsable, Danone a mis en place depuis 2011 une série d'indicateurs de performance (One Health Scorecard). Ces indicateurs sont consolidés sur un périmètre de 21 pays couvrant tous les Pôles et toutes les zones géographiques de Danone. En 2019, 66 entités représentant 74 % du chiffre d'affaires consolidé ont reporté des indicateurs nutrition santé (contre 65,2 % en 2018).</p> <p>Le périmètre des indicateurs nutrition santé exclut les entités du groupe WhiteWave.</p>
Danone Way	<p>En 2019, 155 entités ont réalisé une auto-évaluation Danone Way représentant 99 % du chiffre d'affaires consolidé de Danone (contre 66,7 % en 2018). Ce programme couvre également 98 % de l'effectif total de Danone.</p>
Emballages	<p>En 2019, les données sur les emballages ont été collectées sur l'ensemble des entités de production de Danone, représentant 99 % des volumes de production de Danone.</p>
Déchets alimentaires	<p>Les déchets alimentaires sont calculés conformément à la méthodologie Food Loss and Waste Protocol sur le périmètre de responsabilité de Danone (lorsque Danone est responsable du traitement final des déchets), regroupant les sites de production et la chaîne de distributions aval. Le périmètre de mesure exclut le Pôle Eaux. Au sein de ce périmètre, la mesure couvre environ 96 % des volumes de vente (contre 92 % en 2018).</p>

Variations de périmètre à base comparable (périmètre constant et méthodologie constante)

Danone mesure les évolutions des indicateurs environnementaux et des émissions de gaz à effet de serre sur une base comparable soit à périmètre de consolidation constant et méthodologie constante. Les données de l'exercice 2019 sont retraitées en utilisant un périmètre de consolidation identique et à méthodologie constante à celui de l'exercice 2018.

Définition des pôles

Produits laitiers et d'origine végétale	Production et distribution dans le monde de produits laitiers fermentés frais et autres spécialités laitières, de produits et de boissons d'origine végétale, de crèmes à café et de produits bio.
Nutrition Spécialisée	Production et distribution d'alimentation spécialisée pour les nourrissons et les jeunes enfants en complément de l'allaitement maternel ainsi que pour les personnes souffrant de certaines pathologies ou les personnes fragilisées par l'âge.
Eaux	Production et distribution d'eaux embouteillées, d'eaux vendues dans des grands contenants (eaux en bonbonne) et dans des petits contenants.

Collecte des données

Afin de garantir l'homogénéité des indicateurs sur l'ensemble du périmètre, des référentiels communs de remontée des données sociales, de sécurité, environnementales et de nutrition sont déployés et mis à jour chaque année suite aux travaux de consolidation des données et aux commentaires des contributeurs. Ces référentiels détaillent les méthodologies à utiliser pour la remontée des indicateurs : définitions, principes méthodologiques, formules de calcul et facteurs standards.

Ces référentiels concernant le reporting des données sociales, de sécurité, environnementales, GHG, de nutrition et Danone Way sont disponibles sur demande auprès de la Direction Sustainability Integration.

Les indicateurs sociaux, sécurité, environnementaux et nutrition sont transmis par les filiales et/ou les sites de production et sont consolidés au niveau global par les directions concernées. Des contrôles sont effectués sur les données environnementales au niveau des filiales puis au niveau des Pôles lors de la remontée des données. En ce qui concerne les données sociales et sécurité, un contrôle est réalisé sur les données à la fin du second trimestre et lors de la consolidation des données au 31 décembre 2019. Enfin, pour les données nutrition, des contrôles sont effectués au niveau des filiales puis au niveau des Pôles lors de la remontée des données.

Indicateurs sociaux et sécurité

La Direction Générale Ressources Humaines a la responsabilité des indicateurs sociaux et de sécurité. Les données sociales des filiales sont généralement issues des systèmes de paie des entités et sont reportées via le progiciel de consolidation de l'information financière de Danone (SAP/BusinessObjects Financial Consolidation).

Les indicateurs sécurité sont reportés mensuellement par chaque entité dans le système de consolidation des données sécurité de Danone, AIRSWEB.

Indicateurs environnementaux

La Direction Nature & Water Cycle a la responsabilité des indicateurs environnementaux.

Les indicateurs Environnement Sites de Production sont reportés par le responsable Environnement de chaque site de production via un nouvel outil PURE Platform mis en place en 2018 avec UL EHS Sustainability.

Les données relatives aux émissions de gaz à effet de serre (scope 3) y compris les données des emballages sont reportées pour la première année via ce même outil.

Indicateurs Nutrition Santé

Le Département Alimentation Science a la responsabilité des indicateurs Nutrition Santé. Les données Nutrition Santé sont reportées par les Scorecard Owners de chaque filiale via un système de formulaires normalisés, qui sont ensuite consolidés pour calculer des indicateurs globaux. Les données relatives aux produits sont issues de systèmes propres à chaque Pôle (Nutripride pour les Pôles Produits laitiers et d'origine végétale, NutreBase pour les activités nutrition infantile du Pôle Nutrition Spécialisée et Nutrition Infantile, et Aquamap pour le Pôle Eaux). Les données relatives aux volumes sont issues du progiciel de consolidation de l'information financière de Danone. Enfin, les données sur les formations proviennent des systèmes de reporting des Ressources Humaines. Ces informations ainsi que celles sur les programmes consommateurs sont reportées par les coordinateurs Scorecard de chaque filiale via l'outil UL PURE.

Indicateurs Danone Way

La Direction Sustainability Integration a la responsabilité des indicateurs Danone Way. Ces indicateurs correspondent au pourcentage d'entités pour lesquelles une ou plusieurs pratiques sont applicables et appliquées. Ils sont reportés par les coordinateurs Danone Way de chaque filiale via l'outil de gestion des données UL Pure. Dans le cas de certaines entités (entité de taille importante ou regroupement d'entités), un seuil pour la validation d'une pratique (indicateur) a été fixé à 80% du chiffre d'affaires ou des effectifs de l'entité.

Précisions méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux, environnementaux et de nutrition peuvent présenter des limites en raison notamment :

- de l'absence de définitions communes au niveau national et/ ou international ;
- d'estimations nécessaires, de la représentativité des mesures effectuées ou encore de la disponibilité limitée de données externes nécessaires aux calculs.

C'est pourquoi les définitions et méthodologies utilisées des indicateurs suivants sont précisées.

Performance sociale

Effectifs

Une fraction non significative de l'effectif cadre n'est pas collectée lors de la remontée des données (quelques cas de salariés en mobilité internationale détachés dans d'autres entités de Danone). Par ailleurs, des disparités peuvent exister dans les modalités de comptabilisation des salariés expatriés (cas notamment des salariés expatriés disposant de contrat tripartite signé entre le salarié, la filiale de départ et la filiale recevant le salarié).

Les salariés en absence longue durée (supérieure à 9 mois) ne sont pas comptabilisés dans l'effectif inscrit fin de période.

En Chine, les salariés payés par Danone mais pour lesquels le contrat lie le salarié à une société tierce (pouvant être assimilée à une agence d'intérimaires) ne sont pas comptabilisés dans l'effectif.

Les contrats à durée déterminée et les mouvements internes à Danone ne sont pas pris en compte dans les entrées/sorties.

Nombre d'heures de formation / Nombre de salariés permanents formés / Pourcentage de salariés permanents formés / Nombre d'heures de formation par salariés permanents

Les données de formation des filiales françaises prennent en compte les formations imputables au titre de la formation professionnelle continue, ainsi que les formations non imputables.

Le nombre de salariés permanents formés prend en compte tous les salariés permanents ayant suivi au moins une action de formation durant l'année, dont les salariés qui ne sont plus présents au 31 décembre 2019.

Le nombre d'heures de formation prend en compte toutes les formations durant l'année, dont les heures de formation suivies par les salariés qui ne sont plus présents au 31 décembre 2019.

Les formations pour lesquelles les justificatifs ne sont pas reçus à la date de clôture du reporting sont prises en compte sur l'exercice suivant.

Le pourcentage de salariés permanents formés correspond au ratio du nombre de salariés permanents formés sur l'effectif moyen des salariés permanents.

Le nombre d'heures de formation par salariés correspond au ratio du nombre d'heures de formation sur l'effectif moyen des salariés permanents.

En 2019, certaines filiales ne sont pas comptabilisées dans le calcul du nombre d'heures de formation et de salariés permanents formés, les processus locaux de collecte de l'information ne permettant pas de garantir la traçabilité et l'entière fiabilité des données telles que définies dans le référentiel de remontée des données sociales. Il s'agit des activités d'Aqua (Eaux, Indonésie), Nutricia Indonesia Sejahtera Baby, Sari Husada Indonesia Baby, et Sugizindo Indonesia Baby (Nutrition Spécialisée, Indonésie). Le périmètre couvert représente néanmoins plus de 85 % des effectifs totaux de Danone. Des travaux de renforcement de la collecte de ces informations sur ces entités devraient permettre de rétablir un périmètre de couverture équivalent à celui des autres indicateurs sociaux.

Absentéisme

Le taux d'absentéisme est exprimé, en pourcentage, comme le nombre total d'heures d'absence sur le nombre total d'heures travaillées théoriques. Les motifs d'absences retenus pour cet indicateur sont les absences pour maladie (avec et sans hospitalisation), les absences dues aux arrêts de travail, les absences dues aux grèves et les absences non justifiées. Les heures d'absences dues aux congés maternité/ paternité, aux autres congés autorisés ainsi que les absences longues durées (au-delà de 9 mois) ne sont pas prises en compte.

Le choix des hypothèses pour le calcul des heures théoriques est laissé à l'appréciation des filiales compte tenu des spécificités locales, ce qui peut conduire à des hétérogénéités mineures.

Pour certaines filiales, les heures d'absence ne sont suivies que pour les salariés payés à l'heure, les autres salariés suivant un programme mettant à leur disposition une réserve de jours pouvant être utilisée pour différents motifs (vacances, maladie, congés exceptionnels, etc.). C'est le cas notamment des activités de The Dannon Company Inc. (EDP, États-Unis) et Danone Inc. (EDP, Canada), filiales de Danone au Brésil et en Argentine, Salus (Eaux, Uruguay). Ne sont pas comptabilisées dans les filiales Danone Japan (EDP, Japon), Danone Waters of America (Eaux, États-Unis), Happy Family (Nutrition Spécialisée, États-Unis), Sequels Natural ULC (EDP, Canada), Vega US LLC DE (EDP, États-Unis), Advanced Medical Nutrition (Nutrition Spécialisée, Argentine) et Nutricia Bago Argentina Baby (Nutrition Spécialisée, Argentine).

Le périmètre couvert représente néanmoins environ 95% des effectifs totaux de Danone.

Convention collective générale

Les conventions collectives résultent de la négociation collective entre un employeur, un groupe d'employeurs ou des organisations d'employeurs d'une part, et les syndicats ou les comités d'entreprise d'autre part.

Il s'agit d'un accord écrit concernant les conditions de travail et d'emploi. Elle comprend toutes les mesures formant une base minimale, généralement plus avantageuse que l'exigence légale, et couvrant divers sujets, notamment les salaires, la protection sociale et les conditions de travail.

Les conventions collectives peuvent être négociées au niveau de l'Entreprise (Danone), de la région, du pays (ou d'un groupe de pays) ou de l'entité.

Taux de rotation des salariés

Le taux de rotation est calculé comme le ratio du nombre total de départs parmi les salariés permanents de Danone (licenciements, démissions, départs à la retraite et autres motifs de départs) sur l'effectif moyen des salariés permanents.

Taux de fréquence des accidents du travail

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (FR1) représente le nombre d'accidents de travail avec arrêt supérieur ou égal à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois, rapporté à un million d'heures travaillées.

Le taux de fréquence des accidents du travail sans arrêt (FR2) représente le nombre d'accidents de travail sans arrêt rapporté à un million d'heures travaillées.

Le taux de gravité (SR) représente le nombre calendaire de jours d'absence liés à des accidents de travail avec arrêt, rapporté à mille heures travaillées. Concernant le nombre de jours d'arrêts contribuant au taux de gravité et compte-tenu de la disponibilité limitée des informations dans certains pays, Danone a procédé à des estimations sur cet indicateur au 31 décembre 2018.

Les heures travaillées prises en compte sont les heures travaillées réelles ; par défaut, ce sont les heures travaillées théoriques qui sont prises en compte sur la base des pratiques et de la législation locale en matière de temps de travail.

Le choix des hypothèses pour le calcul des heures théoriques est laissé à l'appréciation des filiales compte tenu des spécificités locales, ce qui peut conduire à des hétérogénéités mineures.

Les indicateurs relatifs aux accidents du travail couvrent aussi les accidents touchant le personnel intérimaire, les travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre intervenant sur les sites ainsi que les stagiaires ayant une convention de stage avec Danone. Par personnel intérimaire et travailleurs employés via des agences ou des prestataires de main d'œuvre il est entendu les personnes sans contrat de travail avec Danone mais sous son contrôle managérial, travaillant de façon temporaire ou non, et pour lesquelles Danone est capable de collecter le temps de travail (en nombre d'heures). Il est à préciser que la collecte des heures de travail pour le personnel intérimaire et les travailleurs employés via des agences, est sous la responsabilité locale des filiales. Le contrôle de ces données par Danone, la forte fluctuation de cette population de travailleurs et la disparité des agences limitent l'exhaustivité des données relatives à cette catégorie.

Des reclassifications d'accidents avec arrêt se sont produites, ce qui a un impact peu significatif sur les valeurs publiées en 2018 dans ce présent document :

- en 2018, 4 accidents avec arrêts ont été enregistrés en plus des valeurs reportées ;cette intégration fait passer le taux de fréquence (FR1) de Danone de 1,59 à 1,61. De même des ajustements sur les jours perdus suivant cette intégration des accidents avec arrêt font passer le taux de gravité (SR) de 0,058 à 0,059.

Dans le périmètre des indicateurs de sécurité, l'intégration des Merchandisers (travailleurs employés via des agences) pour la filiale du Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale du Mexique (EDP, Mexique) ont été effectuée pour l'exercice 2019.

Performance environnementale

Production

La production des sites industriels de Danone correspond au total de la production de produits finis et semi-finis de chacun des sites. Certains produits semi-finis étant utilisés comme ingrédients dans d'autres sites de production de l'entreprise, la production totale des sites industriels est supérieure au total de production de Danone.

La production de sous-produits comme la crème et le lait concentré ne sont pas inclus dans les volumes de production.

Émissions de gaz à effet de serre scopes 1 et 2

Les émissions des scopes 1 et 2 sont calculées conformément à la méthodologie du GHG Protocol Corporate (version révisée de janvier 2015). En janvier 2015, le GHG Protocol a publié un guide sur la méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre du scope 2 qui introduit un double bilan :

- un bilan basé sur la localisation (location-based), qui reflète les émissions liées à la consommation d'électricité du réseau conventionnel. Elle utilise donc principalement un facteur d'émission moyen du mix énergétique du pays ;
- un bilan basé sur le marché (market-based), qui reflète les émissions liées à la consommation d'électricité en tenant compte des spécificités des contrats d'énergie choisis et qui permet de traduire l'impact de l'utilisation de l'énergie de sources renouvelables.

Danone a fixé ses objectifs de réduction selon la méthode dite market-based.

Les émissions (scopes 1 et 2) sont calculées en appliquant aux données d'activité des pouvoirs de réchauffement globaux et des facteurs d'émissions :

- les pouvoirs de réchauffement globaux utilisés pour le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O) ainsi que l'impact des émissions fugitives de réfrigérants correspondent aux données du référentiel IPCC Fifth Assessment Report (AR5), Climate Change 2013. L'IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) est un groupe d'experts inter-gouvernementaux spécialisés sur l'évolution du climat ;
- les facteurs d'émissions utilisés pour le calcul des émissions liées à la combustion des énergies correspondent aux données du référentiel IPCC 2006 (2006 IPCC Guidelines for National Greenhouse Gas Inventories) ;
- les facteurs d'émissions de l'électricité suivent la hiérarchie définie dans le nouveau guide du scope 2 du GHG Protocol pour le bilan market-based. Les facteurs spécifiques des fournisseurs doivent être attestés par des instruments qui prouvent l'origine de l'électricité (certificats de Garantie d'origine). Si une partie de l'électricité utilisée n'est pas d'origine attestée, les facteurs d'émissions utilisés sont les mix résiduels par pays publiés par des organismes officiels tel que "l'Association of issuing bodies (AIB)" en Europe ou Green en Amérique du Nord. Pour les pays n'ayant pas d'instruments d'attribution de l'électricité verte, les facteurs d'émissions utilisés sont ceux utilisés pour le bilan location-based provenant de l'Agence Internationale de l'Énergie (publication 2017 des mix énergétiques de l'année 2015) ;
- les facteurs utilisés pour la chaleur et la vapeur sont ceux de "UK Department for Environment", "Food & Rural Affairs" (DEFRA) - 2018 version et le froid sont ceux de la base Carbone de l'ADEME (France ; 2017) ;
- les facteurs d'émissions utilisés pour caractériser l'impact des émissions fugitives de réfrigérants proviennent du rapport Climate Change 2013, 5th Assessment Report, The Physical Science Basis, de l'IPCC, publié en 2013.

Émissions de gaz à effet de serre scope 3

En 2019, Danone a opéré un changement de méthode pour la mesure de ses émissions du scope 3, passant d'une approche par produit à une approche organisationnelle par entité. Dans ce cadre, les émissions au titre de l'exercice 2018 ont été recalculées selon cette nouvelle approche afin de distinguer les variations dues au changement méthodologique des variations dues à la performance.

Les émissions du scope 3 sont calculées conformément à la méthodologie Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard du GHG Protocol, en appliquant aux données d'activité de chaque entité de reporting des facteurs d'émissions issus de bases

de données d'analyse du cycle de vie (Ecoinvent), de fédérations professionnelles (Plastics Europe, FEFCO, FEVE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de fournisseurs pour ceux ayant réalisé une mesure de leurs produits ou de mesures réalisées grâce au déploiement de l'outil Cool Farm.

La méthodologie et les règles de calcul des émissions du scope 3 mises à jour ont été documentées dans un rapport partagé avec l'ensemble des contributeurs au reporting des émissions de l'Entreprise. La conformité de ce référentiel de comptabilité carbone avec le GHG Protocol a par ailleurs été confirmée par un tiers externe.

Déchets

Depuis 2016, suite à l'application d'un nouveau standard, le Food Loss and Waste Protocol (version 1.0 de juin 2016), Danone consolide les quantités de déchets générés selon les catégories suivantes : les boues de station d'épuration, les déchets, le lactosérum, les déchets alimentaires collectés sur site et les déchets alimentaires rejetés avec les eaux usées, les déchets d'emballages, les déchets dangereux et finalement les autres déchets non dangereux. En 2019, Danone s'est concentrée sur les catégories les plus matérielles (déchets alimentaires et déchets d'emballages), et exclut du périmètre de consolidation les déchets dangereux et autres déchets non dangereux, représentant 9 % des quantités totales de déchets en 2018.

Le Food Loss and Waste Protocol est la première norme internationale permettant de mesurer les pertes alimentaires non valorisées pour l'alimentation humaine. Celle-ci a été établie dans le cadre d'un partenariat réunissant le Consumer Goods Forum, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) et le World Resources Institute.

Les déchets alimentaires sont consolidés dans l'ensemble des sites de production de Danone à l'exception des sites de production du Pôle Eaux. Il s'agit des pertes de produits finis, de matières premières et de co-produits (lactosérum non valorisé pour l'alimentation humaine). Ces déchets peuvent être collectés, rejetés avec les eaux usées ou faire partie des boues de station d'épuration :

- le lactosérum collecté sur sites et non valorisé pour l'alimentation humaine est reporté en taux de matière sèche ;
- les déchets collectés sur sites sont reportés en poids réel, poids des bons d'enlèvement de déchets sur sites ;
- les déchets rejetés avec les eaux usées et récupérés dans les boues des stations d'épuration sont reportés en taux de matière sèche des boues ;
- les déchets rejetés avec les eaux usées et non récupérés dans les boues des stations d'épuration sont calculés en tonne de DCO déchargée (Demande Chimique en Oxygène).

Tous les produits et co-produits qui sont valorisés pour l'alimentation humaine (production du lactose ou fromage à partir du lactosérum, etc.) ne sont pas inclus. Les données relatives à la valorisation des déchets prennent en compte les valorisations matières (recyclage, compostage, réutilisation, alimentation animale, épandage, etc.) et énergétiques (méthanisation, incinération avec récupération de l'énergie). Les déchets non valorisés sont les déchets qui sont envoyés à l'enfouissement ou à l'égout ou incinérés sans récupération d'énergie.

En 2018, les boues issues des traitements des eaux usées dans les stations d'épuration externes ont commencé à être intégrées à l'indicateur des déchets valorisés, lorsque la traçabilité de cette valorisation est disponible. En 2019, l'exhaustivité sur cette donnée est améliorée.

En plus des déchets alimentaires générés par les usines, Danone mesure également les déchets alimentaires générés par la distribution en aval lorsqu'ils font partie de son périmètre de responsabilité directe (soit lorsque Danone est responsable de la gestion des déchets physiques finaux).

Ainsi, le suivi des déchets alimentaires au sein des usines de Danone et de la distribution aval inclue :

- L'ensemble des pays ayant un taux de couverture en termes de ventes déjà défini ;
- Les catégories de produits suivantes : Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Nutrition Spécialisée. Les Eaux ne sont pas incluses dans ce périmètre ;
- Les étapes suivantes du cycle de vie : périmètre de responsabilité directe (usines, centres de distribution, et, dans certains pays, produits périmés jetés par les magasins et rendus à Danone) ;
- Les catégories suivantes de déchets : pertes de produits finis, de matières premières et de co-produits (lactosérum non valorisé pour l'alimentation humaine). Ces déchets peuvent être collectés, rejetés avec les eaux usées ou faire partie des boues de station d'épuration.

Consommation d'eau

Les définitions et la méthode de prise en compte des différents usages de l'eau (dont les déverses, eaux pompées et rejetées à la rivière, eau utilisée dans la composition des produits finis, eau recyclée/réutilisée, eau donnée à un tiers, etc.) sont précisées dans le guide technique environnemental élaboré par Danone et communiqué à ses filiales. La quantité d'eau prélevée correspond principalement à l'eau utilisée pour les processus industriels et l'eau entrant dans la formulation des produits finis.

Les eaux utilisées dans le système de refroidissement à passage unique (l'eau prélevée est restituée à son milieu originel après un passage unique dans les circuits sans recirculation), ne sont pas prises en compte dans la quantité d'eau totale prélevée.

Les eaux de pluie ne sont pas prises en compte dans la quantité d'eau totale prélevée. Elles sont comptabilisées dans les volumes d'eau recyclée/réutilisée seulement si elles sont utilisées par le site.

Pour les sites du Pôle Eaux, les volumes d'eaux prélevés mais non consommés par le site à cause de pertes ou de débordements en amont du site de production ne sont pas pris en compte (par exemple les pertes ou débordements au niveau du forage ou de la source).

Lors de la présence de bases logistiques attenantes aux sites industriels, leur consommation d'eau est prise en compte, si le site n'est pas en mesure de soustraire cette consommation.

Consommation d'eau relative aux processus industriels

L'eau liée au processus industriel n'entre pas dans la composition des produits, il s'agit par exemple des eaux de lavage. Depuis 2016, Danone a exclu des indicateurs de mesure les eaux de refroidissement à passage unique.

Consommation d'énergie

Cet indicateur couvre essentiellement les consommations des sites de production. Lorsque des centres de Recherche et Développement ou des entrepôts sont attenants aux sites de production, des estimations peuvent être faites par les sites de production pour ne tenir compte que de leurs consommations d'énergie (estimation et déduction des quantités d'énergie consommées par les locaux non industriels attenants aux sites de production).

Dans certains cas, les consommations d'énergie des bâtiments attenants aux sites industriels sont prises en compte, lorsque le site n'est pas en mesure de soustraire leur consommation.

Les règles de conversion entre les différentes unités de suivi des consommations d'énergie (m³ ; Litres ; Btu, etc.) et l'unité standard de reporting (MWh) sont précisées dans le guide technique environnemental élaboré par Danone et communiqué à ses filiales. Dans certains cas, les filiales utilisent des facteurs de conversion fournis par leurs fournisseurs.

Rejets dans l'eau

Les données de DCO nette (Demande Chimique en Oxygène) présentées correspondent aux effluents après traitement interne et/ou externe. En cas de traitement extérieur déclaré par le site, un rendement épuratoire de 90 % est considéré.

Emballages

Les données relatives aux emballages concernent les emballages primaires, secondaires et tertiaires (hors palettes) achetés pour les opérations de Danone et renseignés en tonnes de matière. Les emballages achetés pour les sous-traitants qui fabriquent des produits finis pour Danone sont exclus.

Les calculs relatifs aux taux de recyclabilité des emballages de Danone s'appuient sur la nouvelle définition de la recyclabilité part type d'emballage préconisée par la fondation Ellen MacArthur (EMF) pour l'économie circulaire. Selon cette méthodologie, un emballage est défini comme recyclable s'il est prouvé que sa collecte, son tri et son recyclage post-consommation fonctionne dans la pratique et à l'échelle. Selon les préconisations de la fondation EMF, cela signifie qu'il atteigne un taux de recyclage post-consommation de 30 % dans plusieurs régions, représentant collectivement au moins 400 millions d'habitants.

Le calcul relatif aux composants recyclés pour les matériaux carton et plastique s'appuie sur les volumes réels utilisés.

Les hypothèses pour le calcul relatif aux composants recyclés pour les matériaux verre et métal s'appuient sur les meilleures données disponibles ainsi que sur les données des fournisseurs :

- Composants recyclés pour le verre : 50% au niveau mondial
- Composants recyclés pour le métal et aluminium : 40% au niveau mondial

Performance Nutrition Santé

Les pourcentages communiqués sont basés sur l'ensemble du portefeuille de produits des Pôles de Danone à l'exception des produits non-alimentaires, et sont calculés en volume des ventes. Le Pôle Eaux représente 79,9 % des volumes de produits vendus contre 12,4 % pour le Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale (les produits d'origine végétale n'ont pas encore été inclus dans le périmètre de la Scorecard en 2019), 7,7 % pour le Métier Nutrition Spécialisée (dont 7,3 % pour la nutrition infantile et 0,4 % pour la nutrition médicale).

Pourcentage de volumes vendus appartenant à des catégories saines

Les volumes de produits vendus appartenant à des catégories saines correspondent aux produits laitiers frais destinés à une consommation journalière, aux produits du Pôle Nutrition Spécialisée (à l'exception des produits de nutrition infantile suivants : aliments pour enfants de plus de 3 ans ainsi que les biscuits et boissons pour enfants de moins de 3 ans), y compris les produits de ces Pôles commercialisés par la business unit stratégique Afrique, et à l'ensemble des eaux, aux aquadrinks sans sucre. L'indicateur est calculé sur le périmètre de la Scorecard One Health.

Volume conformes aux cibles nutritionnelles 2020 de Danone

Ce pourcentage est calculé sur le périmètre de la Scorecard One Health.

Inclut toutes les catégories de produits, excepté l'eau minérale, les aides culinaires et les produits pour lesquels aucune cible n'a encore été définie. Les produits doivent répondre à tous les seuils nutritionnels de leur catégorie dans le cadre des cibles nutritionnelles 2020 de Danone. La conformité est pondérée en fonction des volumes de produits vendus. Cette règle s'applique au niveau du portefeuille et du produit (ex. les emballages panachés).

Pourcentage du volume de produits améliorés nutritionnellement en 2019

Le pourcentage de volume de produits améliorés nutritionnellement en 2019 est calculé sur le périmètre Nutrition Santé pour les catégories de produits pertinentes : les produits du Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale, les activités nutrition infantile du Pôle Nutrition Spécialisée et les aquadrinks sucrés du Pôle Eaux. Le pourcentage de volume de produits améliorés nutritionnellement diminue à mesure que les projets de rénovation nutritionnelle sont menés à bien et que le pourcentage de produits conformes aux cibles nutritionnelles augmente.

Pourcentage de volumes vendus de produits fortifiés

Le pourcentage de volumes vendus de produits fortifiés est calculé sur la base du périmètre Nutrition Santé et ne concerne que les produits du Pôle Produits Laitiers et d'Origine Végétale (les produits d'origine végétale ne sont pas inclus). Plus précisément, ce chiffre est calculé sur un périmètre de 16 filiales couvrant 70 % du chiffre d'affaires de ce Pôle.

Un produit ne peut être considéré comme fortifié que s'il répond à trois critères (pour au moins un nutriment dans le produit): 1) Le nutriment est un nutriment essentiel (acide gras essentiel, fibre, minéral, vitamine); 2) L'enrichissement est justifié par les problèmes nutritionnels de la (des) population (s) ciblée (s) documentée (s) par des enquêtes nationales ou l'enrichissement est rendu obligatoire par la loi et 3) L'enrichissement a été approuvé par des experts locaux ou validé par l'équipe centrale Nutrition du Pôle (échange de courrier électronique, validation de la fiche de lancement, procès-verbal d'une réunion,...)

Volumes présentant une information nutritionnelle sur l'emballage / Volumes présentant une information nutritionnelle « off pack » / Volume présentant une indication de la taille de portion

Ce pourcentage est calculé sur le périmètre Nutrition Santé pour le Pôle Produits Laitiers et D'Origine Végétale (les produits d'origine végétale sont exclus), le Pôle Nutrition Spécialisée et les aquadrinks (non pertinent pour les eaux, soumises à des réglementations distinctes). Pour les produits de nutrition médicale, 100% est appliqué par définition car les produits sont prescrits par des professionnels de la santé et que l'étiquetage doit respecter la législation locale. Tous les volumes distribués via des canaux de distribution hors foyer (restaurants, cantines, etc.) sont évalués tels quels à la sortie du site de production Danone, sachant que la présentation finale au consommateur n'est pas sous le contrôle de Danone, et que dans cette présentation finale l'étiquetage nutritionnel peut être amené à disparaître: le restaurant peut présenter les produits dans des pots individuels sans l'emballage initial en carton ou (pour les produits en vrac) dans un autre récipient.

Volumes présentant information nutritionnelle en face avant de l'emballage

Ce pourcentage est calculé sur le périmètre Nutrition Santé pour le Pôle Produits Laitiers et D'Origine Végétale (les produits d'origine végétale sont exclus) et les aquadrinks (en excluant les pays où la réglementation interdit la publication de cette information).

Volumes vendus avec une allégation nutritionnelle ou une allégation santé

Ce pourcentage est calculé sur le périmètre de la Scorecard One Health pour le Pôle Produits Laitiers et D'Origine Végétale (les produits d'origine végétale sont exclus) et les aquadrinks. Une allégation nutritionnelle doit respecter la réglementation locale et être validée en suivant le processus de validation interne.

Nombre de comités d'experts actifs

Cet indicateur est calculé sur le périmètre de la Scorecard One Health.

Un comité d'experts est défini comme un groupe de scientifiques / professionnels de la santé (d'organisations internationales, ou localement réputées, reconnues pour leur expertise) qui échangent régulièrement (au moins une réunion au cours des 3 dernières années) avec les équipes de Danone afin d'évaluer la pertinence, la crédibilité et l'efficacité des innovations produits, des plans de recherche, de la communication scientifique, etc. Chaque entité doit apporter la preuve d'une réunion organisée avec le comité. A défaut de preuve, le comité n'est pas pris en compte.

Nombre de salariés formés au Code OMS et à la Politique BMS de Danone

Cet indicateur comptabilise le nombre de salariés uniques, travaillant dans les activités nutrition infantile du Pôle Nutrition Spécialisée, ayant suivi une formation sur la politique Danone concernant la commercialisation des substituts du lait maternel sur une période de deux ans.

Chaque filiale doit fournir la preuve du nombre de personnes formées. A défaut de preuve, le nombre déclaré est 0.

Nombre de programmes d'éducation et d'information actifs dans l'année / Nombre de personnes potentiellement touchées

Est considéré comme un programme, toute initiative répondant à une cause de santé publique locale ayant (i) un objectif clair en lien avec cette cause ou ses déterminants, (ii) co-construit avec le monde universitaire et/ou le gouvernement (iii) ayant ciblé un groupe de population et (iv) ayant défini des indicateurs d'impact mesurables (dont l'état initial a été documenté – "baseline" – et l'impact est mesuré). Un programme ne peut être comptabilisé comme tel que si ces critères sont respectés.

Il n'est pas nécessaire de mesurer l'impact chaque année.

Les personnes potentiellement impactées considérées sont les consommateurs pour les Pôles Produits Laitiers et d'Origine Végétale et Eaux, les parents, les patients et aides-soignants pour le Pôle Nutrition Spécialisée.

Les filiales comptent les personnes touchées par le programme en 2019. Mais si la filiale peut justifier que les personnes ne sont pas comptabilisées deux fois, la filiale peut cumuler le nombre de personnes touchées depuis le début d'un programme.

Les personnes qui sont touchées par plusieurs programmes peuvent être comptabilisées plusieurs fois.

Il est considéré qu'une personne est potentiellement touchée dans la mesure où elle a reçu les messages véhiculés par le programme. Il n'est pas encore obligatoire pour les filiales de prouver que ces personnes ont réellement été touchées, c'est-à-dire qu'elles ont changé leurs habitudes alimentaires et de consommation de boissons.

Nombre de pays couverts par des études Nutriplanet

Le département Alimentation Science consolide chaque année la liste actualisée des pays couverts par des études Nutriplanet, ce qui recouvre :

- des synthèses sur le contexte local nutrition-santé (*Nutritional situations*) ;
- des enquêtes plus précises sur les consommations d'aliments et/ou de fluides (*Food Habits*) ;
- des études de type socio-anthropologique (*Food Cultures*).

Nombre de salariés ayant eu accès au programme Health @ Work

Le nombre de salariés ayant eu accès à un programme Health @ Work est calculé sur la base du nombre de filiales ayant implémenté le programme sur le périmètre de la Scorecard One Health soit 66 filiales sur 66. Un programme est qualifié de Health @ Work s'il comprend au moins une des trois dimensions « Healthy Diet » [Alimentation Saine], « Healthy Body » [Corps sain], « Healthy Mind » [Esprit sain] and doit fournir au moins une offre gratuite.

Performance des fonds d'innovations sociales

Périmètre de consolidation et périmètres de couverture

Fonds Danone pour l'Ecosystème	L'intégralité des données reportées pour l'année sont mise à jour avec les valeurs disponibles les plus récentes en date du 31 décembre. Ces données correspondent à l'ensemble des projets financés par le fonds depuis la validation du projet. A la suite de la clôture du projet, les derniers chiffres reportés sont pris en compte pour les résultats consolidés. Les indicateurs présentés sous forme de % sont uniquement calculés pour les filiales de Danone en relation avec le projet, et non pas pour toutes les filiales de l'entreprise. Dans le cas où les dites filiales cesseraient de faire partie de Danone, les impacts sociaux et économiques continuent d'être reportés, mais les indicateurs relatifs à l'impact sur l'activité commerciale ne sont plus pris en compte.
Fonds Danone Communities	L'intégralité des données reportées pour l'année sont mise à jour avec les valeurs disponibles les plus récentes en date du 31 décembre. Les données sont reportées sur le périmètre des 12 entreprises sociales dans lesquelles le fonds investit, réparties dans 15 pays.
Fonds Carbone Livelihoods	L'intégralité des données reportées pour l'année est mise à jour avec les valeurs les plus récentes disponibles en date du 31 décembre. Les données sont reportées sur le périmètre de tous les projets financés par le fonds concerné depuis la validation du projet par le comité d'investissement du fonds.
Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale	L'intégralité des données reportées pour l'année est mise à jour avec les valeurs les plus récentes disponibles en date du 31 décembre. Les données sont reportées sur le périmètre de tous les projets financés par le fonds concerné depuis la validation du projet par le comité d'investissement du fonds.

Collecte des données

Fonds Danone pour l'Ecosystème

Les données brutes sont récoltées par l'équipe de gestion locale de la filiale de Danone, avec l'aide du partenaire qui met en place le projet. Les données sont consolidées au niveau du projet selon les instructions de reporting communiquées par l'équipe du fonds. Elles sont envoyées, une fois commentées, au système Project Progress Report dédié. Le coordinateur Ecosystème qui est en charge du projet concerné valide les données ; et leur cohérence est contrôlée par l'équipe finance du fonds. Après validation de tous les projets sur le périmètre de reporting, les données sont consolidées au niveau du fonds et sont communiquées aux auditeurs externes. Ils audient les indicateurs sociaux et émettent une conclusion d'« assurance limitée ».

Il existe un programme d'amélioration continue des définitions et du protocole de reporting des indicateurs. Toutes les étapes du système de reporting sont revues chaque année, en prenant en compte les recommandations faites par les auditeurs. Cela permet l'amélioration des définitions en vue d'augmenter leur pertinence et d'améliorer la communication et les processus de contrôle et de gestion

Fonds Danone Communities

Les données financières et sociales sont collectées mensuellement. Avant le 10 de chaque mois, chaque entreprise sociale doit envoyer au service Finance de Danone Communities un fichier dûment rempli. Ensuite, l'équipe de ce service vérifie la pertinence des données et les rassemble dans un rapport consolidé avec les commentaires des responsables Water & Nutrition. Ces données sont discutées/challengées lors des « Business Reviews » : des visioconférences sont organisées pour chaque entreprise sociale avec les Directeurs généraux et directeurs financiers des entreprises sociales, ainsi que les Directeurs de Danone Communities. Après validation du Directeur Financier de Danone Communities, le Rapport Consolidé est envoyé à l'équipe Danone Communities et aux 12 entreprises sociales.

Fonds Carbone Livelihoods

Les données sont collectées par le porteur du projet et sont rassemblées dans une base de données relatives au projet. Cette base est partagée avec Livelihoods Venture pour vérification.

- Projets Mangroves : les indicateurs relatifs au carbone sont audités par un organisme indépendant sur la base d'un échantillon, tous les trois ans.
- Projets d'agroforesterie : les indicateurs relatifs au carbone et au nombre de bénéficiaires sont audités par un organisme indépendant tous les trois ans.
- Projets de foyers améliorés : les indicateurs relatifs au carbone et au nombre de bénéficiaires sont audités par un organisme indépendant tous les ans ou tous les deux ans.

Au-delà des audits menés par des organismes indépendants, LCF peut lancer des audits internes, principalement pendant la phase de déroulement des projets.

Il existe un processus d'amélioration continue du protocole de reporting. Toutes les étapes du système de reporting sont revues après chaque audit, en prenant en compte les recommandations faites par les auditeurs. Cela permet l'amélioration de la communication, des processus de contrôle et de gestion, et l'incorporation d'innovations technologiques dès lors que cela permet d'augmenter la précision et l'efficacité du reporting.

Fonds Livelihoods pour l'Agriculture Familiale

Les données sont collectées par le porteur du projet et sont rassemblées dans une base de données relatives au projet. Cette base est partagée avec Livelihoods Venture pour vérification. Les résultats spécifiques de chaque projet sont présentés dans un format permettant un audit indépendant de tout partenaire des projets.

Précisions méthodologiques

Indicateurs du Fonds Danone pour l'Ecosystème

Les indicateurs reportés sont divisés en trois catégories : Social, Economique et Commercial. De plus, une mise à jour régulière est faite pour les financements des projets. Grâce à cet ensemble d'indicateurs, il est possible de mesurer le nombre de bénéficiaires directs des projets du fonds (« Nombre de personnes ayant bénéficié d'un développement de leur potentiel professionnel », incluant le nombre de postes créés) et le nombre de bénéficiaires indirects.

Création d'emplois

Cet indicateur correspond aux créations de postes contractualisés ou aux micro-entrepreneurs ayant formalisé leur statut et impliquant une durée d'exercice minimum de 6 mois par an. Ces postes doivent par ailleurs être occupés à la date du reporting.

« Empowerment »

"L'empowerment" est un processus visant à permettre aux personnes de développer et de renforcer leur employabilité et leur inclusion sociale et économique grâce, par exemple, à des formations, des prestations sociales, des services de microcrédit, des dons d'équipement. Partant du constat qu'il existe plusieurs façons de le faire, un ensemble de sous-indicateurs a été mis en place. Pour les projets avec un risque de comptage double, un nombre maximal de personne est retenu. Le cas contraire, toutes les catégories de personnes ayant bénéficié d'un développement de leur potentiel professionnel sont reportées. Seuls les bénéficiaires directs, c'est-à-dire les personnes directement concernées par les activités du projet sont comptabilisées.

Nombre de personnes/Nombre de femmes ayant bénéficié d'un développement de leur potentiel professionnel

Sont comptabilisées dans cet indicateur : les personnes ayant acquis un revenu sûr ou un revenu accru, celles qui ont bénéficié d'une formation, celles qui ont obtenu l'accès à des avantages sociaux, à un service de microcrédit, à de meilleures conditions de travail, à un programme d'insertion sociale ou professionnelle, les personnes ayant bénéficié d'un don de matériel. Pour chaque catégorie, un calcul spécifique est fait pour l'ensemble des personnes et pour les femmes seulement.

Nombre de bénéficiaires indirects

Cet indicateur comptabilise le nombre de personnes qui tirent de manière indirecte un avantage spécifique du projet (sans être des bénéficiaires directs). Le chiffre consolidé par projet correspond à la somme de trois sous-indicateurs spécifiques : (i) membres de la famille bénéficiant des revenus sûrs ou accrus, (ii) personnes sensibilisées à la nutrition, (iii) autres bénéficiaires liés aux activités créées par le projet.

Indicateurs économiques

Ces indicateurs mesurent le chiffre d'affaires annuel créé par les acteurs et les capacités du projet.

Indicateurs du Fonds Danone Communities

Entreprises sociales soutenues par le fonds

Une entreprise sociale est considéré comme étant soutenue par le fonds lorsque Danone Communities investit dans l'entreprise sociale. L'entreprise le fait toujours en tant qu'actionnaire minoritaire.

Indicateurs relatifs à l'engagement des salariés de Danone

Ces indicateurs se réfèrent au nombre d'employés de Danone participant au programme d'impact de Danone Communities. Ce programme permet aux employés de contribuer, par le partage de leurs compétences ou en donnant de leur temps, aux entreprises sociales et à Danone Communities.

Indicateur SICAV

L'indicateur correspond à la performance cumulée nette de frais sur 5 ans.

Nombre total de bénéficiaires

L'indicateur correspond au cumul du nombre de bénéficiaires des social business accompagnés par Danone Communities sur le périmètre des 15 pays du fonds.

Nombre de bénéficiaires d'un accès à l'eau potable

Cet indicateur correspond au cumul du nombre de bénéficiaires des entreprises sociales d'accès à l'eau accompagnés par Danone Communities.

Nombre de bénéficiaires concernant la lutte contre la malnutrition et la pauvreté

L'indicateur correspond au cumul du nombre de bénéficiaires des entreprises sociales de nutrition accompagnés par Danone Communities.

Indicateurs du Fonds Carbone Livelihoods

Nombre de projets actifs

Un projet est considéré comme étant actif à partir du moment où il est approuvé par le comité d'investissement du fonds LCF, et pour la durée précisée dans le contrat établi entre LCF et le coordinateur du projet, allant de 10 à 20 ans.

Montant total investi

Cet indicateur correspond au montant total déjà investi tel qu'approuvé par le comité d'investissement des dix entreprises finançant le fonds : Groupe Caisse des Dépôts, Crédit Agricole SA, Danone, Firmenich, Hermès, Groupe La Poste, Michelin, Schneider Electric, SAP, Voyageurs du Monde.

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un impact positif

Nombre de personnes qui bénéficient de meilleures conditions de vies grâce aux retombées des projets (meilleure sécurité alimentaire, revenus agricoles, etc.) et à des écosystèmes plus résilients (restauration de terres agricoles, barrières contre les inondations, etc.). Cet indicateur est cumulatif depuis 2011. Il comprend les familles équipées de foyers de cuisson performants Livelihoods, donc moins exposées à la fumée toxique.

Nombre de familles bénéficiant de foyers de cuisson performants

Cet indicateur correspond au nombre de familles qui utilisent un foyer de cuisson amélioré pour leurs besoins quotidiens (chauffage et/ou préparation des repas). En plus d'atténuer le risque de déforestation, les foyers de cuisson performants ont un impact direct sur la vie des femmes : moins d'exposition à la fumée toxique et aux brûlures, moins de temps nécessaire pour ramasser le bois et cuisiner. Une famille peut utiliser plusieurs foyers de cuisson améliorés. Cet indicateur est cumulatif depuis 2011.

Nombre d'arbres plantés

Cet indicateur correspond au nombre d'arbres plantés dans le cadre des projets, notamment dans les opérations de reforestation. Cet indicateur est cumulatif depuis 2011.

Nombre d'hectares restaurés

Cet indicateur correspond à la surface qui a été transformée notablement par les activités relatives aux projets. Cet indicateur est cumulatif depuis 2011.

Nombre de tonnes de CO2 évitées ou séquestrées

Cet indicateur correspond au nombre de crédits carbone émis sous Verra (anciennement VCS) ou Gold Standard, des standards de crédits carbone indépendants. Cet indicateur est cumulatif depuis 2014.

Indicateurs du Fond Livelihoods pour l'Agriculture Familiale

Nombre de projets actifs

Un projet est considéré comme étant actif à partir du moment où il est approuvé par le comité d'investissement du fonds L3F, et pour la durée précisée dans le contrat établi entre L3F et le coordinateur du projet.

Montant total investi

Cet indicateur correspond au montant total déjà engagé sur un projet donné, tel qu'approuvé par le comité représentant les quatre entreprises finançant le fonds : Danone, Mars, Firmenich et Veolia.

Nombre de personnes touchées

Cet indicateur correspond au nombre de personnes qui bénéficient de meilleures conditions de vies grâce aux retombées des projets : accès à des ressources plus importantes (meilleure sécurité alimentaire, revenus agricoles, etc.) et à des écosystèmes plus résilients (restauration de terres agricoles et des forêts, accès à l'eau, etc.). Il comprend les personnes qui bénéficient d'une manière ou d'une autre du projet directement ou indirectement, en étant ou non impliquées dans l'action du projet L3F. Il s'agit des membres de la famille des bénéficiaires directs, des personnes sensibilisées aux bonnes pratiques et des personnes bénéficiant d'un accès partagé aux installations, outils ou services du projet.

Nombre de personnes bénéficiant directement du développement de leur potentiel

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitants agricoles ayant été sensibilisés à des pratiques agricoles durables telles que l'agroforesterie, la culture intercalaire, la fertilisation organique ...

Cet indicateur correspond au nombre d'hommes et de femmes qui, en conséquence directe d'une action de projet L3F, ont renforcé leur : inclusion sociale et économique, ou leur sensibilisation à la meilleure façon d'atteindre leurs objectifs sociaux et professionnels, ou leur capacité à atteindre au mieux leurs objectifs sociaux et professionnels.

Nombre d'exploitations agricoles en relation avec les marchés ou les chaînes d'approvisionnement

Cet indicateur correspond au nombre d'exploitations agricoles en relation avec les marchés ou les chaînes d'approvisionnement d'investisseurs du fonds. Les exploitations agricole (une exploitation agricole = une famille) qui sont localisées par GPS, sont celles qui bénéficient d'une des activités des projets L3F et pour lesquelles les volumes et valeurs annuels de la production des cultures locales sont enregistrés jusqu'au premier transformateur. Les exploitations agricoles comptabilisées sont des participants actifs aux projets et leur production peut être tracée jusqu'aux chaînes d'approvisionnement des partenaires du projet.